

I CHARTE VIE PRIVEE

1. Préambule

- 1.1. La présente Charte Vie Privée fait partie intégrante des Conditions Générales d'Utilisation de TrackLog® <https://kimo.fr/fr> de sorte que les définitions utilisées dans ces dernières sont réutilisées dans la présente Charte Vie Privée et ont la même signification.
- 1.2. La présente Charte Vie Privée a pour objet d'informer les Utilisateurs de TrackLog® sur la façon dont leurs Données Personnelles sont collectées depuis TrackLog®, comment celles-ci sont traitées par le Responsable de traitement et enfin les droits dont ils bénéficient quant à ces traitements tels qu'ils sont définis ci-après.

2. Définitions

- 2.1. Les termes suivants qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel dans la présente Charte Vie Privée, auront la définition suivante :

Archivage Intermédiaire :	Désigne le déplacement des Données Personnelles qui présentent encore pour le Responsable de traitement un intérêt administratif, (comme par exemple en cas de contentieux et/ou en cas d'obligation légale) dans une base de données distincte, séparée logiquement ou physiquement et dont, en tout état de cause, l'accès est restreint. Cette archive est une étape intermédiaire avant la suppression des Données Personnelles concernées ou leur anonymisation.
Charte Vie Privée :	Désigne la présente politique de confidentialité et de protection des Données Personnelles des Utilisateurs mise en œuvre par le Responsable de traitement.
CGU :	Désigne les Conditions Générales d'Utilisation de TrackLog® accessibles en cliquant ici https://kimo.fr/fr
Donnée(s) Personnelle(s) :	Désignent les données à caractère personnel de l'Utilisateur, au sens de la Réglementation sur les Données Personnelles, collectées et traitées par le Responsable de traitement dans le cadre de l'utilisation de TrackLog®.
Droits Spécifiques :	Désignent les droits accordés par la Réglementation sur les Données Personnelles aux Utilisateurs concernant le traitement de leurs Données Personnelles ;
Réglementation sur les Données Personnelles :	désigne la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 prise en application du Règlement communautaire du 27 avril 2016 publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 4 mai 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

- Responsable de traitement :** Désigne la société Kimo, Société Anonyme, dont le siège social est ZA Bernard Moulinet Bâtiment C et N, rue Koufra 24700 Montpon Menesterol, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Périgueux sous le numéro 349 282 095 ;
- Terminal(aux) :** Désigne l'équipement matériel (ordinateur, tablette, smartphone, téléphone, etc.) utilisé par l'Utilisateur pour consulter ou voir s'afficher sur TrackLog® et/ou tout autre support numérique édité par un tiers.

3. Les bases légales du traitement

- 3.1. Conformément à la Règlementation sur les Données Personnelles, les traitements désignés dans la présente Charte Vie Privée sont soutenus par une base légale spécifique.
- 3.2. Le traitement des Données Personnelles des Utilisateurs est nécessaire à l'exécution du Contrat conclu entre le Client et Sauermann pour l'utilisation de TrackLog® auquel accèdent les Utilisateurs pour bénéficier des services que le Responsable de traitement propose.
- 3.3. Ces Données sont nécessaires à la réalisation d'un certain nombre de traitements dont les finalités sont détaillées au paragraphe 4.

4. Les finalités des traitements

Les Données Personnelles des Utilisateurs sont nécessaires (i) à l'attribution d'un jeton virtuel d'identification (*token*) permettant l'accès à TrackLog®, son utilisation et son amélioration, et (ii) à l'identification, par le Responsable de Traitement, des Utilisateurs lors de leur première connexion.

5. Le stockage des Données Personnelles

- 5.1. TrackLog® est hébergée en France auprès de la société suivante :

**Microsoft Ireland Operations Ltd,
One Microsoft Place,
South County Business Park,
Leopardstown,
Dublin 18,
D18 P521,
Irlande**
Internet site : azure.microsoft.com
Phone : 0800-916-603

- 5.2. Toutes les précautions ont été prises pour stocker les Données Personnelles des Utilisateurs dans un environnement sécurisé et empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les informations transmises par le soin de l'Utilisateur ne seront jamais transmises à des tiers dans un but commercial ni vendues ni échangées.

6. La collecte des Données Personnelles sur TrackLog®

6.1. Le Responsable de traitement collecte les Données Personnelles suivantes que l'Utilisateur renseigne ou communique lors de sa navigation et qui sont conservées pour la durée du Contrat conclu avec le Client augmentée de **trois (3) mois**, à compter du terme dudit Contrat pour quelle que cause que ce soit :

- Jeton virtuel d'identification (*token*) ;
- Logs ou données de connexion ; et
- Identifiant saisi par l'Utilisateur

7. Destinataires ou catégories de destinataire s'ils existent

Pays d'établissement du destinataire des données	Nature des données transférées	Finalité du transfert envisagé	Catégories de destinataire des données	Niveau de protection offert par le pays ou exception prévue par la Règlementation sur les Données Personnelles
France	Jeton virtuel d'identification	Hébergement	Microsoft Azure France	Conforme à la Règlementation sur les Données Personnelles.

8. Les Droits Spécifiques

8.1. Conformément à la Règlementation sur les Données Personnelles, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité, d'opposition et de définir le sort de ses Données Personnelles après son décès.

8.2. Droit d'accès

8.2.1. L'Utilisateur a la possibilité d'obtenir du Responsable de traitement la confirmation que les Données Personnelles le concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites Données Personnelles ainsi que les informations suivantes :

- a) Les finalités du traitement ;
- b) Les catégories de Données Personnelles ;
- c) Les destinataires ou catégories de destinataires auxquels les Données Personnelles ont été ou seront communiquées ;
- d) Lorsque cela est possible, la durée de conservation des Données Personnelles envisagée ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
- e) L'existence du droit de demander au Responsable de traitement la rectification ou l'effacement de Données Personnelles, ou une limitation

du traitement de ses Données Personnelles, ou du droit de s'opposer à ce traitement ;

- f) Le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ;
- g) Lorsque les Données Personnelles ne sont pas collectées auprès de l'Utilisateur, toute information disponible quant à leur source ;
- h) L'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, et, au moins en pareil cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour l'Utilisateur ;

8.2.2. Lorsque les Données Personnelles sont transférées vers un pays tiers ou à une organisation internationale, l'Utilisateur a le droit d'être informé des garanties appropriées, en ce qui concerne ce transfert.

8.2.3. Le Responsable de traitement fournit une copie des Données Personnelles faisant l'objet d'un traitement.

8.2.4. Le Responsable de traitement peut exiger le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs pour toute copie supplémentaire demandée par l'Utilisateur.

8.2.5. Lorsque l'Utilisateur présente sa demande par voie électronique, les informations sont fournies sous une forme électronique d'usage courant, à moins qu'il ne demande qu'il en soit autrement.

8.2.6. Le droit de l'Utilisateur d'obtenir une copie de ses Données Personnelles ne doit pas porter atteinte aux droits et libertés d'autrui.

8.3. Droit de rectification

8.3.1. L'Utilisateur a la possibilité d'obtenir du Responsable de traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des Données Personnelles le concernant qui sont inexactes.

8.3.2. L'Utilisateur a aussi la possibilité d'obtenir que les Données Personnelles incomplètes soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.

8.4. Droit à l'effacement

8.4.1. L'Utilisateur a la possibilité d'obtenir du Responsable de traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de Données Personnelles la concernant lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- a) Les Données Personnelles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière par le Responsable de traitement ;
- b) L'Utilisateur a retiré son consentement pour le traitement de ces Données Personnelles et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;

- c) L'Utilisateur exerce son droit d'opposition dans les conditions rappelées ci-après et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ;
- d) Les Données Personnelles ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- e) Les Données Personnelles doivent être effacées pour respecter une obligation légale ;
- f) Les Données Personnelles ont été collectées auprès d'un enfant.

8.5. Droit à la limitation

8.5.1. L'Utilisateur a la possibilité d'obtenir du Responsable de traitement la limitation du traitement de ses Données Personnelles lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- a) Le Responsable de traitement vérifie l'exactitude des Données Personnelles suite à la contestation par l'Utilisateur de l'exactitude des Données Personnelles,
- b) Le traitement est illicite et l'Utilisateur s'oppose à l'effacement des Données Personnelles et exige à la place la limitation de leur utilisation ;
- c) Le Responsable de traitement n'a plus besoin des Données Personnelles aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à l'Utilisateur pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- d) L'Utilisateur s'est opposé au traitement dans les conditions rappelées ci-après et le Responsable de traitement vérifie de savoir si les motifs légitimes poursuivis prévalent sur les motifs allégués.

8.6. Droit à la portabilité des Données Personnelles

8.6.1. L'Utilisateur a la possibilité de recevoir du Responsable de traitement les Données Personnelles la concernant, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine lorsque :

- a) Le traitement des Données Personnelles est fondé sur le consentement, ou sur un contrat, et
- b) Le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés.

8.6.2. Lorsque l'Utilisateur exerce son droit à la portabilité, il peut obtenir que les Données Personnelles soient transmises directement par le Responsable de traitement à un autre responsable de traitement qu'il désignera lorsque cela est techniquement possible.

8.6.3. Le droit à la portabilité des Données Personnelles de l'Utilisateur ne doit pas porter atteinte aux droits et libertés d'autrui.

8.7. Droit d'opposition

8.7.1. L'Utilisateur peut s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des Données Personnelles la concernant fondé sur l'intérêt légitime du Responsable de traitement. Ce dernier ne traitera alors plus les Données Personnelles, à moins qu'il ne démontre qu'il existe des motifs impérieux

et légitimes pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de l'Utilisateur, ou pourra les conserver pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

8.8. Directives post-mortem

8.8.1. L'Utilisateur a la possibilité de communiquer au Responsable de traitement des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communisation de ses Données Personnelles après son décès, lesquelles directives peuvent être enregistrées également auprès « *d'un tiers de confiance numérique certifié* ». Ces directives, ou sorte de « *testament numérique* », peuvent désigner une personne chargée de leur exécution ; à défaut, les héritiers de l'Utilisateur seront désignés.

8.8.2. En l'absence de toute directive, les héritiers de l'Utilisateur peuvent s'adresser au Responsable de traitement afin de/d' :

- accéder aux traitements de Données Personnelles permettant « *l'organisation et le règlement de la succession du défunt* » ;
- recevoir communication des « *biens numériques* » ou des « *données s'apparentant à des souvenirs de famille, transmissibles aux héritiers* » ;
- faire procéder à la clôture du compte de l'Utilisateur sur le Site et s'opposer à la poursuite du traitement de ses Données Personnelles.

8.8.3. En tout état de cause, l'Utilisateur a la possibilité d'indiquer au Responsable de traitement, à tout moment, qu'elle ne souhaite pas, en cas de décès, que ses Données Personnelles soient communiquées à un tiers.

9. Exercice des Droits Spécifiques des Utilisateurs

9.1. Ces droits peuvent être exercés prioritairement en s'adressant au Client et, à tout moment, auprès du Responsable de traitement :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : kimo@kimo.fr
- Par courrier postal à l'adresse suivante :
KIMO Instruments
ZA Bernard Moulinet Bâtiment C et N
rue Koufra
24700 Montpon Menesterol

9.2. Aux fins de faire valoir ses droits suivant les conditions visées ci-dessus et dans l'hypothèse où le Responsable de traitement aurait des doutes sur l'auteur de la demande, le Responsable de traitement pourra demander à celui-ci de justifier de son identité en mentionnant ses nom, prénom, adresse de courrier électronique et d'accompagner sa demande d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

9.3. Une réponse sera adressée à l'Utilisateur dans un délai d'un (1) mois maximum suivant la date de réception de la demande.

9.4. Au besoin ce délai pourra être prolongé de deux (2) mois par le Responsable de traitement qui en donnera alerte à l'Utilisateur et ce, compte tenu de la complexité et/ou du nombre de demandes.

- 9.5. En cas de demande de l'Utilisateur de suppression de ses Données Personnelles et/ou en cas d'exercice de son droit à solliciter l'effacement de ses Données Personnelles, le Responsable de traitement pourra toutefois les conserver sous forme d'Archivage Intermédiaire, et ce pour la durée nécessaire à satisfaire à ses obligations légales, ou à des fins probatoires pendant le délai de prescription applicable.
- 9.6. L'Utilisateur peut également porter réclamation devant l'autorité de contrôle compétente (la CNIL).

10. Sécurité des mots de passe

- 10.1. Le Responsable de traitement prend toutes précautions utiles pour assurer le stockage sécurisé du mot de passe de l'Utilisateur.
- 10.2. Toutefois, la sécurité de ce mot de passe dépend aussi de sa conception. Aussi, il est rappelé à l'Utilisateur que son mot de passe, pour être valide doit être composé, a minima de 6 caractères.
- 10.3. Des moyens mnémotechniques permettent de créer des mots de passe complexes, tels que :
 - Ne conserver que les premières lettres des mots d'une phrase ; par exemple, la phrase « *Un Mot de Passe se retient !* » correspond au mot de passe 1mdp@sr !
 - En mettant une majuscule si le mot est un nom (ex : mot)
 - En gardant des signes de ponctuation (ex : !)
 - En exprimant les nombres à l'aide des chiffres de 0 à 9 (ex : Un ->1)
- 10.4. Lorsque le Responsable de traitement demande de mettre à jour le mot de passe, celui-ci ne peut pas être identique aux 5 précédents mots de passe définis par l'Utilisateur.
- 10.5. Enfin, après 5 tentatives infructueuses de se connecter à TrackLog® par l'Utilisateur, ses Identifiants sont bloqués et ce dernier ne peut plus accéder à TrackLog®. Pour lui permettre d'y accéder à nouveau, le Client devra se rapprocher du Responsable de traitement afin que ce dernier permette l'utilisation de l'Identifiant concerné.